

**LE JOUR, 1950
12 JUILLET 1950**

POLITIQUE INTÉRIEURE

Les choses ont évolué de telle façon sur le plan de la réforme électorale que l'on doit pouvoir compter normalement sur une détente durable. Mais il faut être assuré que les engagements pris seront tenus. Nous voulons bien croire pour notre part qu'ils le seront. C'est assez manœuvrer dans le vide ; et pour ne point aboutir. Tandis que maintenant on est devant un plan simple et précis : **assez de députés pour mieux représenter ce pays et pour mieux travailler, avec le concours d'une opposition digne de ce nom ; et, parallèlement un allègement des circonscriptions électorales dans les districts où la mesure est en ce moment possible.** Il est déraisonnable de parler, à propos de cet allègement, de "deux poids et deux mesures" comme certains journaux l'ont fait. **Si telle et telle circonscriptions sont disposées à en bénéficier tandis que les autres n'y consentent pas, cela veut dire simplement que les premières veulent un progrès que les secondes, en retard sur le plan social et civique, remettent à plus tard.**

Si, dans ce domaine on ne peut pas faire avance de front, de la même manière, les cinq circonscriptions qui constituent ce pays, rien n'empêche d'avoir raison de la difficulté de façon fragmentaire et de procéder par étapes. Rappelons, pour citer un exemple qui, sans être décisif (parce que le Liban est un pays unitaire), à sa valeur évidente, que les cantons suisses, sur le plan intérieur, font leurs élections chacun à son gré et font chacun sa loi.

On observera qu'au Liban, les districts de la vieille montagne sont mieux préparés que les autres à accueillir une réforme. Ces districts ont, à vrai dire, une tradition plus longue et mieux assise des élections et de la vie publique. Quant à la capitale, ce sont surtout des intérêts personnels qui sont en jeu, et qui résistent. Mais on peut, aussi, faire une distinction entre la capitale et le reste du territoire et attendre du temps qu'il modifie les points de vue et règle la question.

Après cela il faudra évidemment que la loi électorale permette des élections sincères et qu'un contrôle suffisant donne les garanties indispensables. Là encore le gouvernement, quel qu'il soit, aura à faire la preuve de sa compréhension et de sa loyauté ; **car le progrès oral et civique en matière électorale dépend d'abord du gouvernement et de sa détermination de respecter la volonté des citoyens ou d'en faire litière.** De commune renommée, les précédents en cette matière ne sont guère réconfortants.

Il reste que toutes les réformes auxquelles les Libanais aspirent sont commandées par une réforme des mœurs politiques, individuelle et collective, c'est-à-dire **par une réforme des hommes et non point seulement de la loi.**

La réputation de corruption généralisée qui blesse si gravement ce pays, il faut la redresser par tous les moyens ; et que ce ne soient pas l'argent et le bon plaisir qui passent pour être la méthode et la règle. C'est le troisième aspect d'une réforme en quoi tous les Libanais conscients voient pour leur pays une condition de durée et de salut.